

COMMUNE DE MONTAILLEUR

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 31 octobre 2014**

Date de convocation : 23 octobre 2014

Date d'affichage : 6 novembre 2014

Nombre de Conseillers : L'an deux mil quatorze, et le trente et un octobre à dix-neuf heures, le Conseil  
En exercice : ..... 15 Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit  
Présents : ..... 14 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude  
Absent excusé : ..... 1 SIBUET-BECQUET.  
A donné pouvoir : ..... 1 Secrétaire de séance : MURAT SALOMON Lydie  
Votants : ..... 14

Présents : ..... SIBUET-BECQUET JC. - REY E. - BERNARD Y. - DUBOURGEAT P. - MURAT  
SALOMON L. - BOCHET A. - PATEFFOZ V. - HUGONNIER J. - GRILLET L. - NANTAS  
G. - FEIGE J. - EIMER F. - BERGER JC. - DA SILVA GOMES J.

Absent excusé : ..... BOURNE A.

A donné pouvoir : BOURNE A. a donné pouvoir à REY E.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour un point portant sur la convention pour une contribution spéciale voirie avec Granulats Vicat.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'étudier cette question lors de la présente séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 SEPTEMBRE 2014**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET M14 2014**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre différents chapitres du budget M14.

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2014 approuvant le budget M14 et expose :

- que le montant inscrit au compte 202 frais documents d'urbanisme nécessite une augmentation de 2 400 € pour la modification N°1 du PLU,
- que le montant inscrit au compte 73925 Fonds de péréquation intercommunal et communal nécessite une augmentation de 1 743 €, le montant du FPIC n'étant pas connu lors du budget,
- qu'il convient d'inscrire le montant du fonds d'amorçage à reverser à la CCHCS pour les TAP.

Il propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DEBIT		CREDIT	
COMPTE	MONTANT	COMPTE	MONTANT
2111 - terrains nus	- 2 400,00 €	202 - Frais documents urbanisme	+ 2 400,00 €
60623 - alimentation	- 1 500,00 €	73925 - FPIC	+ 1 743,00 €
6067 - Fourn. Scolaires	- 2 653,00 €	7489 - Reversements et restitutions	+ 2 400,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative N°1 au BP 2014 M14 telle que présentée ci-dessus.

## **FINANCES : AUTORISATION D'EXECUTION DU BUDGET D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2015**

M. le Maire rappelle le CGCT et notamment l'article L 1612-1 modifié par la loi 98-135 du 7 mars 1998, permettant jusqu'à l'adoption du budget, à l'exécutif de la collectivité territoriale qui peut, avec l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement gérées sur les crédits inscrits aux budgets M14 et M49 jusqu'au 31 mars 2015 ou jusqu'au vote du budget primitif 2015 s'il intervient avant cette date, et ce dans la limite des montants et des affectations décrites au présent tableau.

	Chapitre	Budget 2014	Autorisation d'ouverture des crédits (25 %) pour 2015
BUDGET PRINCIPAL M14	20 - Immo. incorporelles	2 400 €	600 €
	21 - Immo. corporelles	119 100 €	29 775 €
	23 - Immo. en cours	588 582 €	147 146 €
BUDGET Eau & Assainissement M49	23 - Immo. en cours	350 120 €	87 530 €

## **INDEMNITES DE CONSEIL ET DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un arrêté ministériel du 16 Décembre 1983 a autorisé l'attribution aux comptables du Trésor chargé des fonctions de Receveur des Communes d'une indemnité de Conseil et de Gestion. Cet arrêté fixe la base de cette indemnité qui repose sur la moyenne des dépenses budgétaires des trois dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux de l'indemnité à 25 % de l'indemnité maximale, pour la durée du mandat.

## **CONTRIBUTION DES COMMUNES MEMBRES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES DE LA REGION DE FRONTENEX (SIERSSRF)**

Ce point est reporté à un prochain conseil.

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité attribue les subventions suivantes pour l'année 2014 :

- Service de Remplacement des éleveurs : .....100 euros
- Anciens Combattants : .....160 euros
- Papillons Blancs : .....160 euros
- Covoiturage associatif du canton de Grésy/Isère : .....250 euros
- Aînés Ruraux : .....315 euros
- Gymnastique volontaire.....250 euros
- Comité des fêtes.....350 euros
- Sou des écoles : .....1 650 euros
- Entre dans la danse.....250 euros

Pour l'Harmonie Municipale de Grésy/Isère, la Commune règlera une prestation annuelle de 475 euros.

---

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE « PREVOYANCE » DES AGENTS**

---

Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « prévoyance ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « prévoyance », c'est-à-dire l'ensemble des risques liés à l'incapacité de travail, et le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation qui sera conclue entre le Centre de gestion de la Savoie et le groupement constitué d'Adréa Mutuelle (mandataire) et Mutex.

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec le Centre de gestion de la Savoie

Article 3 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Il est précisé que les agents auront le choix pour la couverture du risque « Prévoyance » entre les quatre formules suivantes de garanties :

- formule 1 : invalidité + incapacité de travail ;
- formule 2 : invalidité + incapacité de travail + capital décès ;
- formule 3 : Invalidité + incapacité de travail + perte de retraite ;
- formule 4 : Invalidité + incapacité de travail + capital décès + perte de retraite.

L'assiette des cotisations correspond au traitement brut annuel constitué du traitement de base indiciaire et du régime indemnitaire.

Article 4 : de fixer, pour le risque « prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit : 10 €/mois et par agent, modulable en fonction du temps de travail.

---

## **CONVENTION AVEC GRANULATS VICAT POUR UNE CONTRIBUTION SPECIALE VOIRIE**

---

*Départ de Jérôme FEIGE - Jérôme FEIGE donne pouvoir à Laurent GRILLET. Présents : 13 - Votants : 14*

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Granulats Vicat a pour projet d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur leur ancienne gravière. Dans l'hypothèse où la société Granulats Vicat viendrait à obtenir l'autorisation d'exploitation, le passage de leurs véhicules serait de nature à dégrader les voiries et les chemins empruntés. Granulats Vicat propose de verser une indemnité de compensation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à finaliser les négociations avec Granulats Vicat pour le protocole d'accord portant sur une contribution spéciale pour la voirie.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### ***Dates à retenir :***

8 novembre : nuit de la chouette à Verrens-Arvey, organisée par le Parc des Bauges

11 novembre : Commémoration à 10H30

21 novembre à 19h à la salle polyvalente : Dans le cadre de la lutte contre les cambriolages, le lieutenant Noël ANSELMET de la Brigade de gendarmerie d'Albertville-Ugine-Grésy/Isère animera une réunion d'information relative aux dispositifs de prévention/partenariat existants (tranquillité vacances, voisins vigilants, diagnostics de sûreté, ...).

28 novembre à 20h à la salle polyvalente : Présentation par Annie et Alain Charrière de leur voyage à vélo en Asie.

17 décembre : club de lecture à Montaille

10 janvier 2015 à 17h : Vœux du Maire

25 janvier 2015 : concours de belote sou des écoles

21 Février 2015 : Repas des Anciens

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.